

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté temporaire de dérogation de tonnage
Chemin Sainte-Anne

N° 105/2023

Le Maire de Claviers,
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande du 12/06/2023 de M. GIANOTTA Jean-Claude
Considérant la nécessité d'approvisionner le chantier :
Quartier les clos - chemin St Anne – 83830 CLAVIERS

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 26 juin 2007 - N°46/2007 - réglementant la circulation des poids lourds, l'entreprise PACABOIS est autorisée à approvisionner le chantier - chemin St Anne - du 29/06/2023 au 10/07/2023

Article 2 : Les camions de l'entreprise « PACABOIS » susceptibles d'être utilisés ne doivent pas dépasser 19T.

Immatriculations : CS 370 HE / AS 444 BJ

Article 3 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avant la première livraison et en fin des livraisons.

Article 4 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 13/06/2023

Affiché en Mairie le 14/06/2023

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 14/06/2023